

19.5 / 20

Question 1.

Les plans de transition sont des documents qui précisent les engagements climatiques d'une entreprise, et les moyens mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés. Les plans de transition intègrent également une prévision des risques associés à la transition climatique. Ces plans de transition font l'objet d'une réglementation naissante, notamment dans l'Union européenne (I). Ils représentent, à ce jour, un concept multiforme, en raison de la forte hétérogénéité des documents produits et de leur portée peu contraignante (II).

Les plans de transition sont un outil dans la stratégie de verdissement de l'économie. Dans l'Union européenne, la directive CSRD oblige chaque entreprise cotée à publier son plan pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Les plans de transition s'intègrent donc dans le cadre de l'objectif SS de l'UE, qui vise à assurer une transition juste et socialement équitable. Les plans de transition sont également rendus obligatoires pour les banques.

Les plans de transition visent à mesurer et annoncer les moyens mis en œuvre par une entreprise ou une institution pour atténuer sa participation au changement climatique, adapter son activité à la transition, estimer les pertes et dommages liés à ces changements. Par ailleurs, une analyse des coûts et des risques peut être productive.

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

Néanmoins, les plans de transition sont un concept multiforme. En effet, il n'existe pas un modèle unique de plan de transition. Ainsi, le Network for Greening the Financial system distingue les plans de transition axés sur la stratégie de ceux axés sur les risques. Par ailleurs, certains plans définissent une réelle stratégie de transition tandis que d'autres documents répondent uniquement à des objectifs de transparence.

Enfin, la qualité de ces plans de transition est inégale. A titre d'exemple, certaines banques s'engagent à respecter la neutralité carbone d'ici à 2050, mais ne parviennent pas à définir correctement la neutralité carbone, ni à préciser les actions nécessaires pour la mise en œuvre. L'AMF et l'ACPR déplorent également le manque de définitions communes sur des concepts-clés.

Question 2

La réglementation des plans de transition est nécessaire afin d'améliorer les insuffisances constatées qui sont le manque de portée réelle et le risque d'éco blanchiment (I). La réglementation permettrait une généralisation du dispositif, avec une visée contraignante, et une harmonisation des standards. (II)

Une faiblesse constatée des plans de transition est le manque de conséquences positives sur le climat, en raison de la faible efficacité du dispositif. L'ONU indique que les engagements des Etats sont loin de répondre à l'objectif de limitation à 1,5%. Les émissions de gaz à effet de serre seraient en hausse de 10,6% d'ici à 2030. L'ACPR et l'AMF

font également le constat que les évolutions sont lentes. Ainsi, sur un échantillon de 17 assureurs ayant publié des engagements climatiques, seuls cinq assureurs ont adopté une politique plus stricte d'exclusion du charbon.

L'efficacité des plans de transition est aussi menacée par l'éco-blanchiment. A titre d'exemple, plus de 80% des entreprises britanniques appartenant au FTSE déclarent un engagement pour la neutralité carbone, mais 95% d'entre elles ne publient pas un plan de transition détaillé.

La réglementation est donc nécessaire pour imposer des standards et donner une force contraignante à ces plans. En effet, la réglementation doit imposer la transparence et des critères communs. Ainsi, des critères communs pourraient reposer, dans l'Union européenne, sur la taxonomie européenne afin de distinguer les actifs dits "verts" des actifs dits "bruns". Le critère DNSH ("do no significant harm") pourrait aussi constituer un cadre de réflexion pour des plans de transition harmonisés.

Enfin, l'efficacité des plans de transition repose sur la portée contraignante du dispositif. Ainsi, le Parlement européen a adopté sa position finale sur le "paquet bancaire", rendant obligatoires les plans de transition pour les banques. La réglementation élargit donc le champ des entreprises concernées. Cependant, un débat a également lieu au sein des instances européennes afin de déterminer la nature de l'obligation. Les institutions européennes envisagent de confier le contrôle de la mise en œuvre des plans au superviseur, pour améliorer l'efficacité du dispositif.

Question 3

Les plans de transition ont un rôle important dans le financement de l'économie, puisqu'ils sont un outil de réorientation des flux financiers vers des investissements verts, ou de transition. (I). Les plans de transition sont aussi des indicateurs pertinents pour les Banques centrales dans la conduite de la politique monétaire (II).

Les plans de transition obligent les entreprises, dont les banques, à anticiper les coûts associés à la transition climatique, et à orienter les flux financiers vers des investissements compatibles avec la transition écologique. Par exemple, le système d'échanges de quotas d'émissions de l'UE (SEQE) amène les entreprises à s'intéroger sur le prix du carbone dans les années à venir, et à modifier les modes de production. S'agissant du financement à l'économie, les établissements bancaires peuvent être amenés à classer les financements selon le risque que fait porter l'activité à l'environnement.

Des points d'attention sont à souligner. Certaines activités, qui nécessitent une transition, doivent continuer à recevoir des financements, sur la base d'un plan de transition qui précisera les évolutions, selon l'ESBf. Le risque serait en effet que les financements ne s'orientent plus que sur les actifs verts, néant une éviction pour les entreprises en cours de transition, comme le secteur automobile. Dans ce cadre, les plans de transition ont des effets incitatifs (essor de l'automobile électrique).

Par ailleurs, le financement de l'économie dépend de la politique monétaire. Le verdissement de l'économie par la Banque centrale nécessite d'imposer la transparence aux contreparties, que ce soit des acteurs financiers ou des entreprises. A ce titre, les plans de transition permettent de donner des indicateurs aux Banques centrales dans la conduite des politiques monétaires conventionnelles ou non-conventionnelles.

La BCE entame ainsi la décarbonation de son bilan, en adoptant une approche ciblée sur les actifs détenus (achats) ou pris en garantie (collatéraux). Au quatrième trimestre 2022, sur les trois premiers mois de verdissement, les investissements de la BCE ont concerné des entreprises dont l'intensité des émissions en CO₂ étaient en baisse de 65% par rapport aux trois trimestres précédents.

Question 4.

Les plans de transition peuvent contribuer à renforcer la résilience du secteur financier par deux biais. Premièrement, les plans de transition amènent les établissements financiers à anticiper les risques selon une double matérialité (I). Deuxièmement, les plans de transition sont une source d'informations pour les superviseurs, leur permettant de maîtriser les risques à une plus grande échelle (II).

Les banques gèrent traditionnellement les risques financiers mesurables. Les difficultés rencontrées pour mesurer le risque climatique peuvent être réduites, en partie, par les plans de transition qui leur donnent des données complètes. Les risques doivent être étudiés sous le prisme d'une double-matérialité : les risques inhérents aux actifs verts, et les risques liés aux baisses de profits issus des activités fossiles.

La prise en compte des "actifs échancrés" dans le modèle du risque est primordial, puisque des pertes importantes seront occasionnées par la transition.

Pour ailleurs, les plans de transition sont une source d'information précieuse pour les superviseurs. Les superviseurs doivent en effet intégrer le risque climatique comme un enjeu pour la stabilité financière, à la fois en raison des risques physiques, et de transition. Le NGFS considère que les données publiées dans les plans de transition des banques pourraient permettre de mieux anticiper le

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

risque climatique. Cela serait un outil supplémentaire aux "stress tests" déjà menés pour le risque climatique.

Si les évolutions réglementaires dans l'UE obligent les banques à publier les plans de transition, la question de la supervision au niveau mondial est à l'étude. Ainsi, le Gouvernement de la Banque de France a rappelé que la prochaine étape serait la mise à l'agenda de l'obligation des plans de transition lors des réunions du Comité de Bâle. L'échelle de risques est importante : les institutions financières du G20 sont exposées au secteur carboné à hauteur de 22 trilliards de dollars.

Question 5

Transition plans are major tools to achieve the decarbonation of the European economy. Three key elements can be underlined to ensure an efficient use : transparency, harmonization and control.

Firms need to be transparent on their exposures to climate risks. Therefore, firms need to build credible scenarios based on their sector. Indeed, many firms joined coalition such as "the Glasgow financial alliance for Net zero" but fail at estimate their initial exposures to risk. Without a trustworthy plan of actions, these firms participate to a greenwashing system that slows down climate change mitigation.

Then, transition plans need to be harmonized. While some firms insist on their strategy, other firms tend to focus on risks. Regulators and institutions could implement a common framework. Thus, firms would have to follow the same guidelines, precising economic strategy and risks management. This work is pursued by the EBA.

Finally, an efficient control could improve the effectiveness of transition plans. In the EU, supervisors could be mandated to control goals' achievement regarding climate change. It is still uncertain whether authorities will have this supervision power regarding transition plans. Nonetheless, it seems to be the next step for a more effective supervision, and, overall, a key element to comply with Paris agreement on climate change.

